

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 10 octobre 2022
Présidence: M. Sébastien Hope Weber
Objet : PRÉAVIS 11/2022 – RÉVISION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL DU 7
SEPTEMBRE 2016

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 11/2022 de la Municipalité du 29 août 2022;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

à l'unanimité



1. **d'adopter**, tel que modifié, le projet de règlement pour le Conseil communal ;
2. **de fixer** l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport le délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle échu.

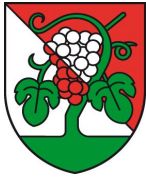
Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 10 octobre 2022

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 12/2022 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N°12/2022 de la Municipalité du 22 août 2022;
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix pour et 2 abstentions



1. **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
2. **de maintenir** le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base ;
3. **de maintenir** également tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 10 octobre 2022

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 13/2022 – RÉALISATION D'UN GUIDE OPÉRATIONNEL POUR
L'INTÉGRATION SOLAIRE DANS UN CONTEXTE À HAUTE VALEUR
PATRIMONIALE - ZONE ISOS-A

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 13/2022 de la Municipalité du 29 août 2022 ;

Ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son
étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

à l'unanimité



d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 22'000.- au budget 2022 pour la réalisation du guide opérationnel pour l'intégration solaire dans un contexte à haute valeur patrimoniale - zone ISOS-A et d'inscrire le solde de CHF 34'000.-, ainsi que la subvention à recevoir, au budget 2023.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 10 octobre 2022

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 14/2022 – CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE PRODUCTION DE CHALEUR SUR LA BASE D'UN RÉSEAU ANERGIE ET DE POMPES À CHALEUR DANS LE BOURG DE GRANDVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 14/2022 de la Municipalité du 29 août 2022;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

par 53 voix pour et 1 abstention



1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser une étude de faisabilité pour le projet de production de chaleur sur la base d'un réseau anergie et de pompes à chaleur dans le bourg de Grandvaux ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 345'000.- TTC ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'étude de CHF 345'000.- TTC par annuités égales sur 10 ans, la première fois au budget 2024 (chapitre 420).

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 10 octobre 2022

Présidence: M. Sébastien Hope Weber

Objet : PRÉAVIS 15/2022 – RÈGLEMENT SUR LA PERCEPTION DES INDEMNITÉS COMMUNALES LIÉES À LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET SUR LE FONDS POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA DURABILITÉ

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

Vu le préavis N° 15/2022 de la Municipalité du 22 août 2022;
Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

par 42 voix pour, 6 contre et 6 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à prélever, selon l'art. 20 al. 2 de la loi sur le secteur électrique du 1er octobre 2009, une taxe spécifique de maximum 1 ct par kWh destinée à alimenter le fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité.
2. **d'approuver** tel que modifié le Règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité et le fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité;
3. **de fixer** son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant son approbation par le Chef du département cantonal de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité.

Ainsi délibéré en séance du 10 octobre 2022.

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz